2020_01_20_Avant-apres_1975-80_bonnet_blanc_blanc_bonnet 3
2020_01_15_pipeau_retrait_age_pivot 5
2020_01_13_rencontre_Dussopt_Retraite_diable_dans_details 7
2020_01_10_courrier_Ministre_suppression_cat_active 11
2019_12_27_retraite_points_expliquee_par_F_Fillon 13
2019_12_17_retraite_points_compensation_delvoyee 15
2019_12_05_Bilan_journee_Les_agents_tapent_du_point 17
2019_12_04_retraites_points_pas_du_gateau 19
2019_12_04_rencontre_Dussopt_Delevoye 21
2019_12_04_lettre_Darmanin_Dussopt_revue_et_corrigee 31
2019_12_02_retraites_mais_pas_de_Russie_4p 33
2019_11_28_retraites_appel_mobilisation_interOS_DGDDI_5_dec 37
2019_11_28_pensions_bonif_ne_nous_laissons_pas_sucrer 39
2019_10_22_lutter_ensemble_ou_perdre_seuls 41

Solidaires DOUANES

Mobilisation

→ **contre la retraite à points**

→ **pour une juste compensation**

Carrière | ***Communiqué***

Paris, le 20 janvier 2020

Nés avant/après 1975/80 ?

Bonnet blanc et blanc bonnet !

Nés après 1959, 1963, 1965, 1970... **Pour rendre acceptable la retraite à points, le gouvernement indique vouloir tenir compte des droits acquis par les générations ayant déjà cotisé** dans l'actuel système par répartition.

Et, suite aux mobilisations de décembre 2019, voilà que **la réforme ne concernerait finalement que les générations nées après le 1er janvier 1975 (1980 pour les futurs ex services actifs)**... Ce qui est faux ! Une traduction s'impose donc.

	Ce que dit		Traduction
	le gouvernement	le projet de loi (PJL)	
Taux de cotisation	« *La réforme ne concerne que la génération née après 1975-80* ».	**Art. 61** – III (p136 du PJL) « *le Gouvernement est habilité à prendre par voie d'ordonnance, dans un délai de douze mois à compter de la publication de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi visant, pour les assurés nés avant le 1er janvier 1975, à prévoir les modalités de répartition des cotisations dues.* »	Dixit exposé des motifs de l'art 61 (p40 du PJL) : « *Les personnes nées avant le 1er janvier 1975 resteront affiliées aux régimes complémentaires préexistants. Toutefois, elles seront redevables du même taux de cotisation (28,12 %) que les générations nées à compter du 1er janvier 1975. Une ordonnance prévoira la répartition de ce taux de cotisations entre régimes de retraite de base et complémentaires.* » **--> Nouvelle surcotisation à prévoir !**
Montant de la pension		**Art. 62** – II (p137 du PJL) « *L'article 56 bis* [instauration de l'âge pivot/d'équilibre à 64 ans dès la période 2022-2027] *est applicable aux retraites liquidées à compter du 1er janvier 2022 par les assurés nés à compter du 1er janvier 1960* »	Puisque l'article 56 bis s'appliquera à tous les assurés nés après 1960, il s'appliquera *a fortiori* aux collègues SU nés avant 1980 et ayant atteint leurs 17 ans. --> Un agent SU atteignant 17 ans en 2025 et voulant exercer son droit à un **départ anticipé à 57 ans** se verra appliquer : 5% décote x 7 ans (64-57 ans) **= 35% décote !**
Droits Garantis		Dispositions diverses **Art. 63** – I (p 139 du PJL) « *le Gouvernement est habilité à prendre par voie d'ordonnance, dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi visant à assurer la cohérence des textes au regard des dispositions de la présente loi et le respect de la hiérarchie des normes et à abroger les dispositions devenues sans objet.* »	**Le gouvernement peut revoir la copie à tout moment** sur les rares dérogations et exemptions partielles ! --> Pour finalement une pleine applicabilité de la « réforme » à tout le monde (système « *universel* »...) !

La retraite à points va éclabousser tout le monde. Personne ne va passer entre les gouttes !
Pour les SURV nés avant 1980, la conservation des 17 années de cotisation est virtuelle.
Avec un âge d'équilibre/pivot maintenu à 64 ans (cf notre tract *Le pipeau du retrait de l'âge pivot*) **et une décote de 5%/an, quasi aucun collègue SU ne partira en retraite avant ses 60 ans**, pour éviter une pension de misère. Tandis que son niveau de vie aura baissé en fin de carrière du fait des nouvelles surcotisations...

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / http://solidaires-douanes.org/
Nous joindre : contact@solidaires-douanes.org + 33 (0)1 73 73 12 50
Nous suivre : facebook.com/SolidairesDouanes instagram.com/solidaires_douanes twitter.com/SolidR_DOUANES

Solidaires DOUANES

Mobilisation

→ **contre la retraite à points**

→ **pour une juste compensation**

Carrière | ***Communiqué***

Paris, le 15 janvier 2020

Le pipeau du « retrait » de l'âge pivot !

Au surlendemain d'une très grande journée de manifestation et après plusieurs semaines de mobilisation, **M. Édouard Philippe a annoncé le samedi 11 janvier le « retrait de l'âge pivot »**, renvoyant de surcroît le financement du futur système de retraite à une conférence.

Annonce aussitôt saluée dans les rangs & relais gouvernementaux.
Or l'annonce du Premier ministre n'est pas un compromis. Mais une **supercherie**.

L'âge « pivot », ou plutôt l'âge « *d'équilibre* » pour reprendre les termes du projet de loi, **a seulement été retiré d'un article !**

Au cas d'espèce, l'article 56 bis, relatif aux *modalités d'atteinte de l'équilibre financier d'ici 2027.* **Pour tout le reste, rien ne change.** Ni sur le fond, ni sur les modalités (ordonnances...).

Le comble ? L'art 56 bis modifié précise simplement : « *avant le 30 avril 2020 une conférence des financeurs* [...] *propose* [....] *les modalités permettant d'atteindre l'équilibre financier* ».
Et dans le cadre imposé par le gouvernement ! Aucun accord au 30/04/2020 ? Le Gouvernement s'habilite à prendre « *toute mesure* » !

Articles du projet de loi sur la retraite à points	Mentions de l'âge d'équilibre	
	Avant 11/01	Après 11/01
Art. 7 : autres cat. de salariés affiliés au régime général	OUI	OUI
Art. 10 : paramètre de calcul - coefficient d'ajustement	OUI	OUI
Art. 26 : transition - activité rémunérée post liquidation retraite	OUI	OUI
Art. 28 : situations spécifiques - départs anticipés	OUI	OUI
Art. 29 : situations spécifiques - handicap	OUI	OUI
Art. 30 : situations spécifiques - inaptitude	OUI	OUI
Art. 32 : pénibilité & dangerosité - lien entre incapacité & expo°	OUI	OUI
Art. 33 : pénibilité & dangerosité - limitations	OUI	OUI
Art. 35 : pénibilité & dangerosité - limite d'âge	OUI	OUI
Art. 36 : départs anticipés – miss° de sécurité, surv^ce et contrôle	OUI	OUI
Art. 38 : transitions - âge d'ouverture des droits	OUI	OUI
Art. 39 : transitions – intégration régimes spéciaux	OUI	OUI
Art. 40 : garantie retraite minimale	OUI	OUI
Art. 46 : droits conjugaux – retraite réversion	OUI	OUI
Art. 55 : gouvernance – pilotage financier	OUI	OUI
Art. 56 bis : modalités atteinte équilibre financier d'ici 2027	OUI	NON : retiré
Art. 61 : conservation droits	OUI	OUI
Total des articles mentionnant l'âge d'équilibre	**17**	**16**

Le Gouvernement n'a pas du tout retiré l'âge pivot/d'équilibre du projet de loi !
L'annonce de M. Philippe était destinée à faire diversion, faire semblant de donner des gages.

La mobilisation ces derniers jours de plusieurs ministres (dont M. Dussopt dans la sphère Bercy!), pour rencontrer les organisations syndicales, **relève de la même approche : leurrer**.
De la cordialité, quelques annonces orales rassurantes et beaucoup de flou.
Surtout aucun engagement écrit allant à l'encontre du funeste projet de loi !

Le motif : reprendre la main. Charmer et rassurer les personnels pour les dissuader de lutter, éviter que la mobilisation interprofessionnelle ne devienne grève générale, et ainsi éliminer toute résistance sociale ! Présente et future !
***Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Le* gouvernement, lui, croit au projet de loi !**

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / http://solidaires-douanes.org/
Nous joindre : contact@solidaires-douanes.org + 33 (0)1 73 73 12 50
Nous suivre : facebook.com/SolidairesDouanes instagram.com/solidaires_douanes twitter.com/SolidR_DOUANES

Solidaires DOUANES

Rencontre avec le Secrétaire d'État à la Fonction Publique du lundi 13/01/2020

Carrière - retraite | ***Compte-rendu***

Le diable se tient dans les « détails » …

Olivier DUSSOPT, ministre en charge de la Fonction Publique, a reçu les syndicats des Douanes le 13 janvier afin de préciser les contours de ce qui serait l'avenir des retraites des agents de la DGDDI.
Si tout n'est pas encore figé, il y a néanmoins un certain nombre de déclarations qui sortent (pour partie) du flou artistique. Voici les principaux éléments.

« Concerné(e) ? Pas concerné(e) ? » Le vrai « pivot » : la période transitoire !

Cas général : mise en œuvre du nouveau système dès 2025. Concernera les agents nés après le 01/01/1975 *(art 62 projet de loi)*.
Cas particulier : pour les services actifs (SURV), maintien d'une possibilité de départ anticipé à 57 ans *(avec pension au prorata des droits acquis)* pour les agents nés avant le 01/01/1980 *(art 36 projet de loi)*.

Pour tous les agents nés avant ces dates et partant en retraite **avant 2025**, le dispositif actuel serait maintenu *(art 38 & 60 projet de loi)* :
- calcul sur les 6 derniers mois de traitement ;
- aucune intégration des primes en plus ;
- possibilité de surcotisation pourrait être éventuellement ouverte *(art 61 projet de loi)*…

Période de transition
Il est prévu une phase de coexistence (!) des 2 systèmes, d'une durée envisagée de 15 ans environ, qui débuterait à compter de 2020 (art 18 projet de loi).

2020 — 2025 — 2035

	Année de départ en retraite			
	Jusqu'au vote de la loi	**De l'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 31/12/2024**	**Du 01/01/2025 à ≈ 2035**	**À partir de ≈ 2035**
Annuités requises	Dispositif actuel	Dispositif actuel	HAHAHA ? ! ? *Inconnus du Gouvernement (sera-t'il encore là…) ?*	Retraite entièrement à points. - Fin du régime d'active (1/5e) - Fin du nombre de trimestres - Surcotisation éventuelle par les agents souhaitant partir + tôt (exerçant des métiers dangereux)
Taux de cotisation	Dispositif actuel	HAHAHA ? HAHAHA *Inconnu du Gouvernement (sera-t'il encore là…) ?*	HAHAHA	HAHAHA ? ! HAHAHA *Inconnus du Gouvernement (sera-t'il encore là…) ?*
Calcul de la pension	Dispositif actuel	Dispositif actuel		

Intégration des primes : ça pourrait… avec hausse des cotisations !

Pour les agents partant en retraite après 2025, **les primes seraient prises en compte** dans le calcul (à l'exception de la Nouvelle Bonification Indiciaire – NBI –, déjà intégrée)…
Mais bien-sûr ce mouvement s'accompagnera d'une **hausse des prélèvements sur la paye des agents !**
Le fameux « équilibre » budgétaire *(art 55 & 56 bis projet de loi)*…

Période de transition (encore)
Nous pensons que les agents de la SURV partant en retraite avant 2025, mais après la promulgation de la loi, se verront aussi ponctionner la surcotisation dans le cadre de ces mesures transitoires… Alors même qu'ils auront déjà cotisé et acquis leur bonification !

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / http://solidaires-douanes.org/
Nous joindre : contact@solidaires-douanes.org + 33 (0)1 73 73 12 50
Nous suivre : facebook.com/SolidairesDouanes instagram.com/solidaires_douanes twitter.com/SolidR_DOUANES

Bonification du 1/5ème : quel système ?
FIN de la catégorie active !

Il est confirmé que la bonification a vécu ! Elle est remplacée par la notion de *dangerosité* d'une profession, qui permettrait le maintien d'une possibilité de départ anticipé, fixé à 57 ans.

Plusieurs professions seraient reconnues à ce titre, dont la surveillance douanière *(art 36 du projet de loi)*.
SOLIDAIRES est fortement intervenu sur le sujet. Il se pourrait que tous les métiers SURV soient repris. Nos doutes sont nourris par l'art. 36, ouvrant une interprétation restrictive de ces métiers à l'avenir : une « *mission publique de sécurité, de surveillance ou de contrôle* »[1]; la Cour des comptes recommandant en 2019 de limiter lesdits métiers[2]... !
D'autant que le dispositif ne sera pas porté par une loi, mais par un simple décret, s'affranchissant de débat parlementaire...

- Il faudra désormais impérativement **cumuler** 27 ans de service dits « dangereux », contre 17 actuellement (le principe du fractionnement de cette durée pourrait être acquis).
- La **dégressivité** liée aux mesures d'âge pourrait être abrogée.
- La **« *portabilité* »** de la mesure serait acquise (voire entre privé / public). *Exemple donné par M. Dussopt : 15 ans de pénitentiaire + 15 ans de douane = 30 ans*... limités à 27 ans de dangerosité bien-sûr !
- SOLIDAIRES a pointé du doigt **le projet de loi** qui **distingue** explicitement la **« *dangerosité* »** (donnant droit à depart anticipé) et les **« *facteurs de pénibilité* »** (travail de nuit, etc). Nous avons insisté sur l'effet « cocktail » avéré sur l'espérance de vie (stress + fatigue, etc). Mais le gouvernement exclut tout cumul des deux : la SURV est un métier *dangereux*, mais pas *pénible* ! Chacun appréciera …

Et pour les autres ?

Le gouvernement « *n'est pas parti pour étendre en OPCO* [le 1/5e après 27 ans] ». Mais **les OPCO « *seront éligibles au C2P*** [Compte professionnel de prévention, ex *compte de pénibilité*] ». C2P qui aura 4 grosses limites :

- 2 ans max de retraite anticipée.
- Les discussions sur les 6 facteurs d'exposition[3] sont renvoyées... à un simple décret !
- Le montant de la retraite sera minimal (« *ne peut être majoré qu'au delà de l'âge d'équilibre* », *art 33 du projet de loi*).
- Le constat ne sera pas fait « *corps par corps, mais agent par agent* » !

Autrement dit, exit l'automaticité de la reconnaissance... bonjour le parcours individuel du combattant !

Et les plongeurs et navigants ? « *pas la réponse* », « *nous ferons une étude* » !

Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

Des promesses orales, un système flou à souhait, du conditionnel et de (trop) nombreux paramètres sur un temps très long rendent au final impossible toute analyse sérieuse. **Et n'offrent aucune garantie aux agents.**

Ce qui est simple s'énonce simplement : le « mécanisme » de **ce système nuit déjà en l'état aux agents :**

- **dans l'immédiat** au pouvoir d'achat (hausse des cotisations, qui ont continué cette année encore pour les agents de la SURV, qui financent déjà leur bonification) ;
- **à la visibilité** pour anticiper son âge de départ en retraite dans les meilleures conditions ;
- **au niveau des pensions** qui seront versées *in fine* à ces agents.

Pour nous ce projet est extrêmement dangereux, car trop de paramètres sont flous, fluctuants, quand ils ne sont pas carrément indéfinissables : qui peut prédire le PIB de la France dans 2 ans ? Qui a vu venir la crise des subprimes ? Etc. Toutes choses qui influeront désormais sur le nouveau système des pensions de retraite !

C'est donc un recul manifeste par rapport à l'existant.

Si le système actuel est perfectible, il a au moins deux mérites : la clarté et la sécurité.

Nous alertons notamment sur le « joker » du gouvernement : la période de transition. Prévue sur un « temps long », tous les ajustements s'y joueront à huis clos. C'est l'as dans la manche de la réforme !!!

C'est pourquoi **aucune des promesses ne peut modifier notre opposition à cette réforme.**

Enfin, le diable se cachant dans les détails, **une bonne partie du dispositif tel qu'il nous a été exposé sera portée par décrets !** Donc se modifiant très facilement, par une simple décision dans un bureau ministériel...

Paris, le 14 janvier 2020

1 Les 2500 agents de la police scientifique, pourtant policiers de terrain concrètement, sont écartés du service actif ! https://www.ladepeche.fr/2020/01/09/police-scientifique-en-greve-on-nous-meprise,8649182.php

2 Elle écarte les Chefs de Service de la Douane en Surveillance (CSDS), leurs adjoints (CSDSA), les agents en Brigade hors-rang (BHR), en Centre opérationnel Douanier Terrestre (CODT), Maritime (CODM), Aérien (CODA).

3 Facteurs d'exposition draconiens : travail de nuit (120 nuits/an → 110 via un futur décret → *suffisant pour agents UDD Roissy à temps complet, insuffisant pour agents de l'Unité dédiée au dédouanement* [UDD] *de Roissy à temps partiel et les agents des bureaux de Calais et Dunkerque*), travail en équipes successives alternantes (5x8, 3x8 : 50 nuits/an → 30 promis via un futur décret), travail répétitif (900h/an : 15 actions techniques/30s ou 30 actions/minute), activités exercées en milieu hyperbare (60 interventions/an : ≥1200 hPa), températures extrêmes (600h/an : si ≤ +5° ou si ≥30°), bruit (600h/an : bruit ≥ 81 dB pendant 8h ou 120 fois/an : bruit impulsionnels ≥ 135 dB).

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / http://solidaires-douanes.org/
Nous joindre : contact@solidaires-douanes.org + 33 (0)1 73 73 12 50
Nous suivre : facebook.com/SolidairesDouanes instagram.com/solidaires_douanes twitter.com/SolidR_DOUANES

Rencontre avec le Secrétaire d'État à la Fonction Publique du 13/01/20

Carrière | ***Liminaire***

Monsieur le Secrétaire d'État,

Après une première rencontre la veille d'une mobilisation interprofessionnelle le mercredi 4 décembre dernier, nous voici à nouveau réunis.

Nous serons brefs.

Vous connaissez notre point de vue[1] sur la réforme.

Il vous a été exposé, oralement et par écrit.
Via courrier, et via transmission du cahier revendicatif élaboré par les agents lors du mouvement social douanier du printemps dernier.

En lien avec nos autres structures interprofessionnelles, **nous voulons le *retrait* de l'actuel projet de loi.**

En tant que Douaniers, nous sommes ici parce que, depuis la publication du projet de loi et les annonces sur l'extinction de la catégorie active, **la balle est dans votre camp**.

Il est attendu du Gouvernement une clarification de sa position.

- 1°) Sur les règles transitoires de recul des 27 ans contre 17 à présent.
- 2°) Sur les bornes d'âge injustes.
- 3°) Sur les agents ayant déjà validés « leurs » 17 ans.
- 4°) Sur le dispositif de décret encadrant le Compte professionnel de prévention (C2P, ex compte pénibilité).

Informer honnêtement les agents sur leur devenir, c'est le moindre des égards que doit avoir le gouvernement.

Paris, le lundi 13 janvier 2020

La délégation SOLIDAIRES Douanes

1 **Système simple, clair et juste :**
- **75% du traitement** des 6 derniers mois, primes incluses.
- **Droit à la retraite à taux plein : 60 ans** (rappel → espérance de vie en bonne santé : 63 ans en France !)
- **Compensation de la pénibilité** (SURV, OPCO travaillant la nuit, OPCO agents vérificateurs/de visite) : **3 mois acquis/an dans ces métiers, dès 1 an, sans autre restriction** (fin des bornes d'âge) **!**

Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Paris, le vendredi 10 janvier 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Action et des Comptes publics

Objet : catégorie active pour les personnels douaniers de la branche Surveillance

Messieurs,

Mercredi 8 janvier 2020, M. DUSSOPT aurait déclaré que « *Les catégories actives ont vocation à s'éteindre* » sauf pour les « ***métiers en uniforme*** »[1].

D'une part, l'article citant ses propos affirme que **les douaniers de la branche Surveilance ne sont désormais plus considérés comme relevant de la même catégorie que les « policiers, militaires, pompiers » dite « active ». Supprimant de fait la bonification.**

D'autre part, M. DARMANIN, vous n'êtes pas sans savoir le protocole d'accord signé le 17 mai 2019 par lequel vous vous êtes engagé en ces termes envers l'ensemble des fonctionnaires des Douanes :

> « ***III) Mesures concernant la retraite des agents de la branche de la surveillance***
>
> *En lien avec le service des retraites de l'État, une étude sera menée sur la situation actuelle et les conséquences des spécificités pour les douaniers du régime d'active (âge d'ouverture des droits, borne d'âge, durée de services ; portabilité des services actifs dans d'autres administrations d'active ; conditions du bénéfice de la bonification du 1/5ème) notamment par comparaison avec les autres administrations d'active.*
>
> *Ses conclusions seront portées à la connaissance de la direction de la sécurité sociale, de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et du Haut-Commissariat à la réforme des retraites.* »

À ce jour, nous n'avons eu aucun retour de ces conclusions.

Pire, M. DELEVOYE a confirmé lors de notre rencontre du 04 décembre 2019 un passage de 17 à 27 ans de services actifs à effectuer en continu pour espérer obtenir cette bonification, compensant la **pénibilité** dans cette branche.
Première mesure **punitive**, premier recul des droits, malgré des **surcotisations** prélevées qui n'ont cessé d'augmenter depuis 2003[2], et le statut imposé d'*Agent dont la Présence est Indispensable* (API) ! Statut supprimant le droit de grève des agents, droit à valeur constitutionnelle, en réaction à la bonification !

1 Voir article de presse de *Les Echos* du 8 janvier 2020 : https://www.lesechos.fr/economie-france/social/retraites-des-syndicats-claquent-la-porte-de-la-reunion-sur-la-fonction-publique-1161189

2 Cf note DG-A1 n°121318 du 13 juin 2012

Ce jeudi 9 janvier, nous avons été informés par courriel d'une invitation de M. DUSSOPT à une rencontre le lundi 13 janvier prochain à 10h.
Nous exigeons que ce ne soit pas un format aussi peu sérieux et respectueux de l'ensemble des fonctionnaires des douanes que les 2h « généreusement » accordées le 4 décembre dernier…
Rencontre alors limitée à de la simple diffusion d'éléments d'un projet en réalité totalement verrouillé, entraînant notre départ !
Nous exigeons des éléments tangibles, c'est-à-dire des engagements écrits à l'issue de la réunion. Cette rencontre devra faire la preuve technique d'un mieux disant, l'existant étant déjà très discutable en matière de justice et d'équité, notamment sur les bornes d'âge.

L'ensemble de ces annonces, **et en l'absence de toute ouverture ce lundi 13 janvier de <u>négociations réelles et sérieuses</u> pour *réformer* en mieux l'existant**, nous conduira à acter que ce protocole d'accord, bafoué, sera donc devenu caduc de fait, quant à son titre IV :

> « ***<u>IV) Conditions de mise en œuvre du présent protocole d'accord</u>***
>
> *L'ensemble des mesures est conditionné à un retour, à compter de la signature du présent protocole, aux conditions normales d'activité et d'exercice des missions, à l'arrêt de toute mesure de perturbation du service et au strict respect des ordres de service.* »

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, veuillez recevoir, messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux

Philippe BOCK

Fabien MILIN

Solidaires DOUANES

Mobilisation

→ **contre la retraite à points**

→ **pour une juste compensation**

Carrière | ***Communiqué***

Retraite à points :

La mise au point … de F. Fillon !?

Dans tenter de convaincre la population sur le bien-fondé de la retraite à points, le Gouvernement Macron-Philippe rivalise de concepts aux atours attrayants : « *harmonisation* », « *régime universel* », « *progrès* », « *clause du grand-père* ».

Fausses pistes ? Fausses informations ? Durant la précédente campagne présidentielle, devant un parterre de dirigeants d'entreprises, **François Fillon *lui-même*, qu'on ne saurait taxer de SuperGauchiste, avoue le hold-up des cotisations retraite des français (!) :**

> « *Y a trop d'hommes politiques qui jouent avec l'affaire des retraites, et qui font miroiter des réformes formidables.*
> *Alors par exemple, ce que l'on appelle les retraites par points.*
> *Le système de retraite par points, j'y suis favorable, mais il ne faut pas faire croire aux français que ça va régler le problème des retraites.*
> ***Le système par points, en réalité ça permet une chose,***
> *qu'aucun homme politique n'avoue.*
> ***Ça permet de baisser chaque année :***
> - *le* ***montant des points,***
> - *la* ***valeur des points***
> - ***et donc*** *de diminuer* ***le niveau des pensions.*** *Voilà.* »[1]
>
> François FILLON
> salon Impérial de l'hôtel Westin, place Vendôme,
> 9 mars 2016

SOLIDAIRES Douanes revendique un système simple, clair & juste :

75% du traitement des 6 derniers mois, primes incluses.

Droit à la retraite, à taux plein, à 60 ans.

Compensation pour les métiers pénibles : SU, nuits, vérif' colis/conteneurs !
3 mois acquis/an dans ces métiers, dès 1 an, sans autre restriction !

Ensemble, mobilisons-nous cet hiver 2019-2020 et jusqu'à obtention !

1 Extrait disponible ici : https://www.youtube.com/watch?v=SJpmn2Br4i0
Pour la retranscription complète du « grand oral » (à partir 43 min 30) :
https://www.publicsenat.fr/emission/evenement/francois-fillon-face-aux-patrons-10952

Solidaires DOUANES
Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

Mobilisation

→ **contre la retraite à points**

→ **pour une juste compensation**

Carrière | ***Communiqué***

Une compensation* De(l)voyée :

Le gouvernement sort son simulateur de vol ?

Suite à la mobilisation très partielle de quelques syndicats policiers, le gouvernement annonce lâcher du lest. Qu'en est-il réellement pour les services actifs, notamment en SURV ?

Services actifs	**En 2019 : système actuel**	**FUTUR PROJETÉ : Réforme de la retraite à points**	
		Projet initial	**Projet après mobilisations de décembre** *(05,10,12,17/12/19)*
Ouverture des droits à compensation	Nés en 1957 : 55 ans 9 mois Nés en 1958 : 56 ans et 2 mois Nés en 1959 : 56 ans et 7 mois Nés à partir 01/01/60 : **57 ans**	**57 ans** (hors postes « non opérationnels » : secrétariat, BHR, CSDS, CSDSA, COD, etc)	**Aucun amendement !** **→ Projet identique !**
Durée minimum de services actifs	**17 ans**	**27 ans**	
Comptabilisation des trimestres	**27 ans de Surv :** **→ 108 trimestres travaillés** *(27x4)* **= 128 trimestres comptés** *(108+20)*	**27 ans de Surv :** **→ 108 trimestres travaillés** *(27x4)* **= 108 trimestres comptés** *(108+0)*	

SOLIDAIRES Douanes revendique un système simple, clair & juste :

75% du traitement des 6 derniers mois, primes incluses.

Droit à la retraite, à taux plein, à 60 ans.

Compensation pour les métiers pénibles : SU, nuits, vérif' colis/conteneurs !
3 mois acquis/an dans ces métiers, dès 1 an, sans autre restriction !

Ensemble, mobilisons-nous, cet hiver 2019-2020 et jusqu'à obtention !

** Nous préférons ce terme à celui de « bonification », qui renvoie à l'idée de cadeau gracieusement octroyé. Or il n'est que la résultante de la pénibilité (1 an d'espérance de vie en moins tous les 5 ans de travail de nuit/horaires décalés notamment) !*

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
web : http://solidaires-douanes.org/
Adresse : 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
@ : contact@solidaires-douanes.org **tél :** 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

Mobilisation

du 5 décembre 2019

→ contre la retraite à points

→ pour une juste compensation

Carrière | ***Communiqué***

Les agents tapent du « point » !

Ce jeudi 5 décembre, la journée de mobilisation a été très suivie.
Aussi bien au niveau interprofessionnel, dans les entreprises assumant des missions de service public, que dans la Fonction Publique.

Dans le versant Fonction Publique d'État (32% grévistes), la DGDDI est exemplaire avec près d'1 agent gréviste sur 3 (32,72%).
La Direction Générale des Finances Publiques, autre direction de notre Ministère touchée par une attaque sur ses missions et son réseau, a mobilisé près d'1 agent sur 2 (+45%).

Dans les différentes villes, **dans « La rue », une remarque récurrente : pas vu autant de monde depuis longtemps.**
Peut-être depuis une décennie : depuis 2010 et la précédente réforme des retraites (Woerth – Fillon).

Nous tenons à remercier :

- Toutes les équipes militantes, sincères, dévouées, qui se sont investies quotidiennement pour dialoguer avec les collègues, recueillir leurs remarques, popularisant le contenu réel de la « réforme ».
- Tous les collègues qui se sont mobilisés ce 5 décembre. Qu'ils se soient portés grévistes et/ou qu'ils aient participé aux cortèges. Bravant dans bien des cas le froid, tenant à rallier les lieux de rassemblement.

Des intersyndicales se réunissent. Au niveau Fonction Publique, au niveau interprofessionnel.
De nouvelles dates sont prévues : les mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 décembre.

Directions	Taux de grévistes
DR Montpellier	68,29%
DR La Réunion	63,97%
DR Clermond-Fd	57,38%
DR Martinique	56,57%
DR Dijon	54,54%
DR Marseille	54,36%
DR Orly	54%
DR Lyon	51,43%
DI Occitanie	51,67%
DR Mulhouse	50,31%
DR Toulouse	49,76%
DI Bourg.–FC – C-VDL	49,06%
DR Perpignan	49,04%
DR Bordeaux	48,70%
DR Rouen	48,36%
DR Le Havre	48,07%
DR Poitiers	47,55%
DI PACA	44,90%
DR Bretagne	44,15%
DR Pays de Loire	43,19%
DR Bayonne	42,65%
DR Chambéry	42,55%
DR Corse	42,47%
DR Besançon	42,34%
DR Strasbourg	42,27%
DR Caen	41,67%
DR Lille	41,60%
DR Guadeloupe	39,13%
DR Aix-en-Pce	38,75%
DNSCE	36,67%
DR Centre-VDL	36,63%
DR Amiens	36,63%
DI Antilles - Guyane	35,48%
DR Guyane	35,16%
END Tourcoing	34,69%
DR Nelle-Calédonie	33,96%
DR Polynésie-Fçaise	33,05%
DR Roissy voyageurs	32,76%

SOLIDAIRES Douanes revendique un système simple, clair & juste :

75% du traitement des 6 derniers mois, primes incluses.

Compensation pour les métiers pénibles : SU, nuits, vérif' colis/conteneurs !
3 mois acquis/an dans ces métiers, dès 1 an, sans autre restriction !

Ensemble, mobilisons-nous, le 10 décembre et jusqu'à obtention !

Paris, le vendredi 6 décembre 2019

Solidaires DOUANES
Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@ :** contact@solidaires-douanes.org **tél :** 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

Mobilisation

→ contre la retraite à points

→ pour une juste bonif'

Carrière | *Communiqué*

Retraite à points :

Pas du gâteau !

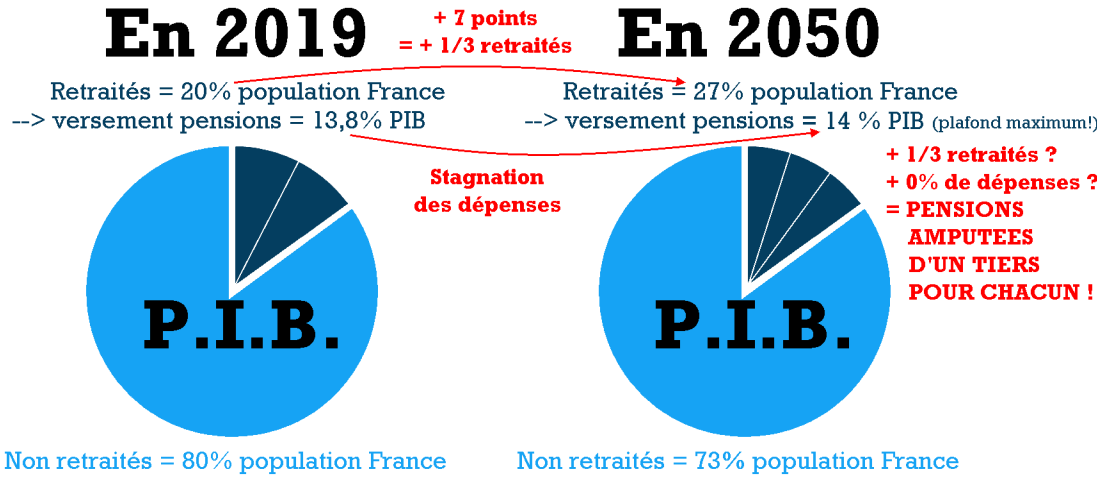

Dès le 5 décembre, le syndicat SOLIDAIRES Douanes vous appelle à vous inscrire dans le mouvement national interprofessionnel et reconductible, lancé à cette date.

Les forces vives du pays se mobilisent : *routiers*, *taxis*, *ambulanciers*, *déménageurs*, *aériens*, *postiers*, *hospitaliers*, *enseignants*, *policiers*, *pompiers*, *lycéens*, *étudiants*, *gilets jaunes*, *avocats* et *médecins* !!!

	Ce que veut le gouvernement :	**Ce que ça signifie :**	**Ce que nous voulons :**
Montant des pensions	*Plafonnement global des pensions à 14% du PIB*	Baisse des pensions, les retraités étant + nombreux dans les décennies à venir (gâteau de même taille, avec parts + nombreuses) !	75% du traitement des 6 derniers mois, primes incluses.
Compensation de la pénibilité	*1 an tous les 5 ans, au bout de ~~17~~→27 années en Surveillance (SU)*	Amputation de la compensation et des perspectives de carrière en SU : exit concours B dans la branche Opérations Commerciales (CO) pour les agents SU de catégorie C.	Compensation en SU + fonctions pénibles CO (nuits, vérif' colis/conteneurs) = 3 mois/an, sans restriction !

59, 60, 62, 65, 67 ans... :

en réalité, le Gouvernement veut nous faire bosser jusqu'à quand ?!

Faisons lui savoir que les douaniers refusent d'être encore sacrifiés !

Compensation pour tous les métiers pénibles : SURV, nuits, vérif' des colis & conteneurs !

SOLIDAIRES Douanes revendique un système simple, clair & juste :

3 mois acquis/an dans ces métiers, sans autre restriction !

Ensemble, mobilisons-nous, cet hiver 2019-2020 et jusqu'à obtention !

Solidaires DOUANES
Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@ :** contact@solidaires-douanes.org **tél :** 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

Retraite à points

Audience du 04/12/2019

Carrière | ***compte-rendu***

Réforme des retraites en douanes

Compte-rendu de l'audience en intersyndicale au complet avec M. Delevoye (Haut-Commissaire aux retraites) & M. Dussopt (secrétaire d'État à la Fonction Publique).

Communiqué de sortie

L'audience a été écourtée.

Polis et bien habillés pour l'occasion, nous avons écouté les éléments de MM. Dussopt et Delevoye, et regardé attentivement les diapos correspondantes qui nous étaient diffusées sur écran de 50 pouces :

- **Intégration des primes, moyennant une surcotisation :** confirmé, sous 15 ans max...Réforme contrainte dans les limites de 14% du PIB.
- **Passage de 17 à 27 ans pour compensation :** confirmé.
- **Disparition de l'âge en retraite anticipé, pour service actif :** confirmé, sous 15 ans max. Seraient seulement concernées les catégories actives qui exercent des fonctions non régaliennes.
- **Disparition de la compensation de la pénibilité :** confirmé, sous 15 ans max. Au profit d'un système de points et de cotisations supplémentaires.
- **SIGYCOP** (profil médical déterminant l'aptitude à exercer dans l'armée ou la Police nationale...) **modifié :** ouverture du concours facilité pour personnes handicapées MAIS en échange : contrôle + strict et + étendu de l'inaptitude en SURV. Exit l'espérance d'atteindre les 27 ans fatidiques.

Pas de discussion, un exposé.

Ces éléments officiels fournis, avons lu la déclaration préalable préparée par nos soins (cf verso), validée par la CGT, l'USD-FO et l'UNSA-CGC.
Constatons que rien n'était présenté par rapport aux réunions précédentes menées au niveau Fonction Publique.

En cohérence avec :

- le mandat de nos sections,
- le contenu de notre préalable intersyndicale,
- la confirmation de l'atteinte aux intérêts légitimes de toutes les douanières et douaniers,

SOLIDAIRES Douanes a quitté la séance pour ne pas cautionner une réforme qui sera désastreuse en l'état.

Les autres syndicats ont choisi de siéger.

Nous appelons donc l'ensemble des agentes et agents des douanes à participer à toutes les journées de mobilisation à compter du jeudi 5 décembre, contre ce projet de « réforme » des retraites !

Paris, le mercredi 4 décembre 2019

Solidaires DOUANES **Syndicat SOLIDAIRES Douanes** **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Invitation à une rencontre avec MM. Delevoye et Dussopt
Liminaire du 04/12/2019 de l'intersyndicale nationale DGDDI

Monsieur le Haut-Commissaire,
Monsieur le Secrétaire d'État,

Le vendredi 29 novembre dernier, à peine avons-nous validé et diffusé un communiqué intersyndical entre nos organisations que nous reçûmes, dans l'après-midi du même jour, une invitation à la rencontre d'aujourd'hui.

Quel ne fut pas notre étonnement ! Une rencontre avec vous, c'est-à-dire les responsables du gouvernement en charge respectivement de la réforme des retraites et de la Fonction publique.

Une rencontre curieusement la veille d'une journée de mobilisation interprofessionnelle appelée à s'inscrire dans la durée. Une provocation ? Nous n'osons y croire…

Sans doute vos agendas étaient trop chargés quand nos organisations sollicitaient, en Comité Technique de Réseau (CTR) puis lors du mouvement social douanier de ce printemps 2019 une discussion avec les autorités en charge de la « réforme » des retraites.

Sans doute, avez-vous besoin de « tâter » *in extremis* le terrain, au regard des retours quant à la participation massive de nos concitoyens à un moment majeur ? Surtout quand désormais une compagnie républicaine de sécurité (CRS) annonce déposer symboliquement casques et boucliers.

D'aucuns verront dans l'initiative de cette rencontre une certaine fébrilité gouvernementale. Nous n'irons pas jusque là : peut-être, connaissant la capacité de mobilisation des douaniers, essayez-vous de reprendre la main dans notre secteur.

Nous irons droit au but : vous trouverez en annexe la liste des revendications adressée le 11 mars au ministre, dont la plupart reste pendante. Notamment :

- *Abrogation RÉTROACTIVE (donc y compris par solidarité pour les agents déjà partis en retraite) de la mesure inique et punitive à plus d'un titre de la limitation de l'âge de départ en retraite pour bénéficier à plein de la bonification pour service actif.*
- *Le bénéfice de la bonification* [nous préférons le terme de « compensation » justifié par des facteurs de pénibilité existants dès le 1er jour d'exercice] *du 1/5ème doit se déclencher dès la 1ère année d'exercice, à raison de 3 mois acquis définitivement pour toute année faite et ce sans limite d'année de service.*
- *Pour les agents de la branche Surveillance mais aussi de la branche Opérations Commerciales ayant effectué des horaires décalés 10 ans au total (continus ou non) au cours de leur vie professionnelle, la possibilité de partir à 62 ans à taux plein (sans décote de trimestre). Afin de prendre réellement en compte la perte d'espérance de vie désormais scientifiquement démontrée* [données INSEE 2018 : espérance de vie en bonne santé en France : 63 ans et 5 mois][1] *!*

Cette liste de revendications, il importe d'en tenir compte et de nous faire désormais des annonces fortes sur le sujet. Vous n'avez pas mandat ? Nous nous en avons un : Non à la retraite à points ! Pour la sauvegarde des services actifs ! Pour une compensation juste de la pénibilité & des pensions décentes ! Nous saurons vous le rappeler demain. Et jusqu'à obtention.

Paris, le mercredi 04 décembre 2019

1 Espérance de vie en bonne santé des femmes en France : 64 ans et 1 mois.
Espérance de vie en bonne santé des hommes en France : 62 ans et 8 mois.

Cahier de revendications
de l'intersyndicale nationale douanière

page 2 : revendications des Hauts-de-France

page 3 : revendications de Paris-Aéroports

page 4 : revendications de la Bretagne

page 5 : revendications de l'Île-de-France

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE DES HAUTS-DE-FRANCE

L'intersyndicale réunie le 22 février 2019 a procédé au dépouillement des revendications déposées par les agents dans les urnes prévues à cet effet.

Vous trouverez ci-dessous la liste non-exhaustive des principales revendications :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut
- Augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation
- Augmentation de la grille indiciaire
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'état, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Indemnité mensuelle Brexit pérenne de 120 € pour l'ensemble des agents des douanes
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO à venir, bonification au prorata de toutes les années effectuées en actif, avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- Retour au système des compensations exceptionnelles
- Revalorisation de la prime CAMARI (Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle)
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain : suppression du e-learning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- Augmentation et même création (pour Arras) de l'indemnité de résidence
- Re-création de la Division d'Arras avec maintien sur la DR de Dunkerque
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels…)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE PARIS AÉROPORTS

Inspirés par nos collègues, nous, l'intersyndicale douanière de Paris-Aéroports (Roissy, Orly et Le Bourget) portons les revendications suivantes :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut, augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation et augmentation de la grille indiciaire
- Respect de la comptabilisation en heures de nuit des prolongations de service de nuit
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'État, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO actuels et à venir, bonification pleine et entière (sans plancher, ni plafond) au prorata de toutes les années réellement effectuées en actif pour tous les agents concernés avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B, dès acquisition des critères statutaires pour la Liste d'Aptitude
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain: suppression du elearning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- La comptabilisation automatique de l'heure de repas non prise, avec indemnisation forfaitaire du repas à 15,25 euros
- Une meilleure prise en charge administrative des demandes de remboursement CHORUS, avec simplification de la procédure.
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels…)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Le quart d'heure chauffeur attribué à l'ensemble des brigades
- Prise en compte des délais de route réels
- Une garantie de stationnement pour l'ensemble des agents, avec places de parking réservées
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents.
- Adapter le matériel douanier aux spécificités de Roissy/Le Bourget/Orly (ex : gilets pare balles floqués, vestes en dotation individuelle pour les OP/CO)

LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE BRETAGNE

- **DENONCE** l'impréparation de l'État Français face à un défi majeur pour l'Union Européenne : le BREXIT, sortie de la Grande Bretagne du Marché Commun.

Depuis 25 ans, notre administration, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, subit un plan social qui ne dit pas son nom : baisse continue des moyens et des effectifs.
6000 emplois supprimés soit une moyenne de 240 par an. Les agents des DOUANES exercent déjà leurs fonctions dans des conditions difficiles, sous pression continue.

Gouverner c'est prévoir or, depuis 3 ans rien n'a été fait pour anticiper le BREXIT par un recrutement de nouveaux douaniers à la hauteur des enjeux. Notre administration en est réduite à proposer en catastrophe, à deux semaines de l'échéance, des détachements temporaires à des volontaires exerçant dans des services non frontaliers.
Conséquence : on s'achemine vers des contrôles au rabais, allégés, avec les risques que cela induit : contrebande d'armes, de cigarettes, de produits stupéfiants, de contrefaçons, évasion de capitaux, importation de produits sensibles ne répondant pas aux normes européennes tels que médicaments, jouets, agroalimentaire.

Pour ce qui concerne la BRETAGNE , les ports de ROSCOFF et ST MALO seront plus particulièrement touchés mais le BREXIT n'impactera pas que les services frontaliers ou les aéroports : l'ensemble des sites douaniers devra faire face à une explosion de leurs charges de travail, que ce soit BREST, QUIMPER, ST BRIEUC, RENNES et LORIENT.

L'implantation prévue d'un Bureau des Douanes en charge du dédouanement des marchandises sur le port de ROSCOFF a été abandonnée à quelques semaines du BREXIT sans augmentation des effectifs du Bureau de BREST qui sera principalement impacté par l'augmentation des formalités.

Le manque d'effectif sera, bien sur, source de gêne voire de blocage pour les opérateurs économiques (exemple : retards aux embarquements et débarquements des ferries, retard dans les formalités d'import ou d'export) et pour les voyageurs (formalités renforcées puisque passage de statut européen à statut pays tiers) empruntant les ports (ferries , paquebots et plaisance) et les aéroports principaux ou secondaires.

- **RECLAME** un abondement important et immédiat des effectifs sur l'ensemble des sites douaniers et l'adaptation des infrastructures aux nouvelles contraintes.
Pour exemple l'effectif prévu (passage de 28 à 34 agents) pour la brigade de ROSCOFF ne permettra pas d'assurer le contrôle et les formalités lors des embarquements et débarquements des ferries, la Brittany Ferries ayant annoncé un doublement des rotations journalières avec la Grande Bretagne pour cause de BREXIT.
Les aménagements actuels des locaux (prévus pour 14 personnes) et des aires de stationnement ne permettront en aucun cas d'absorber l'importance des nouveaux flux.

- **EXIGE** la reconnaissance de la qualité du travail fourni par la revalorisation du taux horaire des heures de nuit, dimanche et jours fériés , de la prime de risque pour les brigades de surveillance et de l'allocation de fonction des agents de la branche opérations commerciales et l'attribution d'une prime BREXIT .

REVENDICATIONS (non exhaustives!)
de la Brigade de Surveillance Intérieure du Trans-Manche (BSITM) et des Douanes d'Île-de-France

THÉMATIQUES	Choix du ministre		
	Oui	Non	Précisions
1°) Mesures financières			
Revalorisation des salaires (pas de vulgaires primes BREXIT) lié à la hausse des missions, à leur complexification constante (procédures…) aux années d'érosion de pouvoir d'achat, au renchérissement de la vie en Île-de-France et notamment à Paris : impensable/indécent que les douaniers aient moins que les policiers par exemple			
Suppression de toutes les primes de « *performance* » ainsi que des compensations exceptionnelles arbitraires, nuisibles à l'esprit d'équipe indispensable à une sereine exécution des missions régaliennes et sensibles en douane. Elles suscitent des pratiques dangereuses et des dérives telles qu'à la DNRED, etc			
Revalorisation de l'indemnité de risque à taux indexé (IRTI) au même niveau que les policiers,			
Revalorisation des taux horaires de nuit, de week-end et jour férié, pour prendre en compte l'impact du travail sur la vie familiale et sociale des agents,			
Inclusion de toutes les primes pour le calcul des pensions de retraites			
Retrait de tout jour de carence en cas de maladie : non, être malade n'est pas un sport national et encore moins en douane ! A défaut, leur prise en charge par l'employeur comme cela se fait dans beaucoup de société privées (même de moindre envergure) et à défaut, réactiver le dispositif des indispositions passagères (« ID ») qui a été abrogé alors qu'il coûtait moins cher aux finances publiques que des jours d'arrêt maladie,			
Abrogation RÉTROACTIVE (donc y compris par solidarité pour les agents déjà partis en retraite) de la mesure inique et punitive à plus d'un titre de la limitation de l'âge de départ en retraite pour bénéficier à plein de la bonification pour service actif (concrètement la pénibilité du travail) du 1/5e : sachant qu'avec des études plus longues les personnels entrent dans la vie active plus tard (mais avec un meilleur savoir, que ne renie pas l'administration, voire qu'elle réclame aux agents et utilise ensuite !) et sont donc contraints de travailler plus tard (un agent de la surveillance de 65 ans : une aberration totale !). Le bénéfice de la bonification du 1/5e doit se déclencher dès la 1ere année d'exercice, à raison de 3 mois acquis définitivement pour toute année faite et ce sans limite d'année de service. Suppression de tout malus lié à l'age de départ en retraite !			
Pour la SURV mais aussi les AG/CO ayant effectué des horaires décalés 10 ans au total (continus ou non) au cours de leur vie professionnelle, possibilité de partir à 62 ans à taux plein (sans décote de trimestre) afin de prendre réellement en compte la perte d'espérance de vie désormais scientifiquement démontrée !			
Prise en charge intégrale du titre de transport en commun (Pass NAVIGO, abonnement SNCF, etc)			
Augmentation des ratios de promotions (notamment avec la sociologie douanière en IdF) pour les Tableaux d'Avancement (y compris de C en B et B en A)			
Gratuité des transports en commun pour les agents des douanes sur le territoire national (comme d'autres services de l'État : militaires, parlementaires, etc)			
En matière de droit de grève, le redonner à tous les agents (SURV et AG/CO) ou, à défaut, que la réquisition ne soit possible que sur la base d'un service minimum, pour des missions précises et non pas des unités/services entiers (donc pas pour tous les agents d'un service désigné mais pour les seuls cotés sur une mission donnée			
2°) Mesures liées au BREXIT			
Augmentation des effectifs à la BSITM, pour pallier à l'ensemble des missions en gare du Nord			
Que les agents soient consultés et connaissent d'avance quels moyens matériels, quels locaux (et où) pour la détaxe et la taxation, des formations adaptées, etc			
Mise en place de contrôles à l'arrivée des Eurostars pour la taxation			

THÉMATIQUES	Choix du ministre		
	Oui	Non	Précisions
3°) Mesures liées site Eurostar			
Stop au soutien de la hiérarchie envers la politique commerciale Eurostar, ce qui met les douaniers en porte-à-faux : nous sommes, à tous niveaux, des agents au service de l'État et non d'une société privée ! Plus de considération par la société Eurostar !			
Un site Eurostar propre et respectueux envers les agents et les usagers (notamment pour donner une image de rigueur qui évite les conflits et place le service en situation défavorable). Nous ne voulons plus de chauffages KILOUTOU pour chauffer les pieds, terminé la climatisation froide l'hiver !			
L'arrêt immédiat et définitif du chantage, brandi soi-disant par Eurostar selon notre hiérarchie mais de fait elle-même aussi, selon lequel « la mission prioritaire de sûreté va passer au privé » si les douaniers ne se plient pas aux exigences commerciales d'Eurostar/SNCF/gares&connexions et demain Auchan, qui a la concession de la gare du Nord pour des décennies ?! Cette pression psychologique que les douaniers ont constamment à l'esprit nuit à la sérénité et à l'objectivité requise au bon exercice de la mission de sûreté !			
Une zone de contrôle des douanes enfin adaptée à notre mission : que les agents des douanes soient consultés et entendus sur les moyens matériels et l'organisation optimale nécessaires (nombre de lignes d'appareil à rayons X -les 6 lignes sont inutilisables dans des conditions normales de sécurité- des appareils uniformes qui ne donnent pas une première impression de laisser aller, des bacs&retours de bacs pour toutes, des réglages des portiques adaptés, une signalétique normée, des espaces de travail sécurisés, à l'abri des regards, etc. Bref une zone de contrôle cohérente avec notre mission et la rigueur qui doit s'y rapporter ! Ne pas juste faire reposer toute l'image de l'État et la réussite des contrôles sur les agents, sans leur en donner sérieusement les moyens (ce qui est très mal vécu, comme un désaveu de l'État pour ses agents)			
2 agents au portique minimum, pour prendre correctement en charge la sécurisation des personnes ET le positionnement des bagages sur les entrées d'appareils à rayons X			
4°) Mesures Matérielles			
Une brigade décente : des locaux de qualité, propres conformes aux normes, des surfaces enfin adaptées à contenir le nombre d'agents, du matériel qui fonctionne, est maintenu et renouvelé autant que de nécessaire,			
Un carnet à point plus efficace et rapide, avec des tenues d'uniformes adaptées et de qualité, des GPB adaptés, des holsters, bombes lacrymo, véhicules adaptés, ordinateurs, etc			
Un local décent et aux normes pour exercer nos formations obligatoires de Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention			
Des heures hebdomadaires de sport sur temps de service (ce qui semble aller de soi pour des agents de l'État armés, travaillant en horaires décalés, etc) afin d'entretenir leur condition physique et leur santé, ou a défaut la prise en charge intégrale d'un abonnement sportif			
5°) Mesures organisationnelles			
Plus grande considération est unanimement demandée, par des mesures concrètes de soutien (pas juste des paroles, des discours et des visites éclairs de Directeurs…) : une Direction Générale qui entend et est plus réactive à nos doléances avant qu'il y ait un mouvement social, au lieu de tweeter à tout-va !			
Remise en place de Prises de Service 30 mn avant ouverture du site Eurostar, contre 15 mn actuellement, pour pouvoir se changer, s'armer, mettre en place le site			
Des formations à l'ENDLR qui soient enfin dignes de nos missions, « *capacitantes* », avec une pédagogie éprouvée/approuvée par des pédagogues de la formation			
Plus de transparence sur les roulements au sein de la DI de Paris, sur le moyen et long terme,			
Les Oppositions à Fonctions, très régulières, ne sont pas relevées faute d'effectifs suffisants pour gérer toutes ces procédures durant un service			
Les procédures douanières en SURV sont inutilement complexes et lourdes (donc mobilisatrices en moyens humains) : il faut les revoir et les simplifier !			
Fin du chantage à la suppression de temps de pause liés au travail sur écran. Elles sont nécessaires à la concentration et la vigilance pour la mission de sûreté			
Implantation d'EMCAS			

Lettre du 03 décembre 2019 du ministre et du secrétaire d'État
→ Notre réponse du 05/12/2019

Carrière – Retraite à points | *communiqué*

La copie revue et corrigée !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE — LE SECRETAIRE D'ETAT

Et la solidarité entre le capital et le travail ?
S'il manque 10 milliards d'euros dans les caisses aujourd'hui,
c'est à cause des réductions de cotisations consenties aux entreprises !
De plus les retraites versées seront limitées à 14 % du PIB
malgré l'augmentation à venir du nombre des retraités,
ce qui signifie une baisse globale des pensions.

Paris, le 03 DEC. 2019

Qui fixera le montant de ce point ? L'État.
Qui pourra le baisser à volonté ? L'État.
Qui est déjà payé par un système à point ?
Les fonctionnaires, qui voient la valeur dudit point gelé depuis des années.
Après le gel du point d'indice, vive le futur gel du point de retraite !
Pour plus de renseignements, demandez à F. Fillon ce qu'il en pense.

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a pour objectif de créer un système universel de retraite qui couvrira tous les Français selon une règle simple et juste : un euro cotisé dans le système apportera les mêmes droits.

Alors que nous arrivons à la fin d'une période de concertation engagée début 2018, le Premier ministre a précisé il y a quelques jours certains aspects importants de la réforme :

- le nouveau système de retraite sera un système de répartition, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations ;
- ce sera un système par points, et nous inscrirons dans la loi la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser ; ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraités ;
- nous mettrons en place un minimum de pension à 1000 euros par mois pour ceux qui ont une carrière complète ;

Contre 868,20 €/mois aujourd'hui, y compris pour les personnes n'ayant jamais travaillé.
Pour tous ceux qui n'ont pas une carrière complète (chômage, passage du privé au public, temps partiels, enfant, etc) que toucheront-ils ?

S'agissant des fonctionnaires, il a confirmé que ce nouveau système de retraite représenterait un progrès dans deux directions :

- ils cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération, y compris sur leurs primes ; cela veut dire plus de droits qu'aujourd'hui ; cela veut dire aussi qu'à carrière et rémunération identique, les droits à la retraite seront identiques, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui ;
- nous étendrons à la fonction publique la reconnaissance de métiers pénibles via le compte personnel de prévention, qui n'existait jusque-là que pour le secteur privé.

Intégration des primes… moyennant une surcotisation !
Payer plus pour toucher moins ?
Et de toute façon dans les limites des 14 % de PIB…

Passage de 17 ans à 27 ans pour compensation, soit 10 ans de plus à faire en SURVEILLANCE pour bénéficier de la pénibilité.
La compensation de la pénibilité disparaît au profit de ce système de points et sous réserve de cotisations supplémentaires.
Payer plus pour toucher moins bis ?

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
139 rue de Bercy - Télédoc 146 - 75571 Paris Cedex 12

Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@ :** contact@solidaires-douanes.org **tél :** 01 73 73 12 50

Sécurité et ordre public seulement ?
Donc, la Douane, police des marchandises,
n'est plus considérée comme une administration régalienne !!!
Et donc, la plupart d'entre nous perdons la possibilité de départ anticipé.

Des spécificités seront conservées pour les douaniers qui exercent des missions régaliennes de sécurité et d'ordre public pendant une période minimale. **Pour ces fonctionnaires, les droits à un départ anticipé resteront ouverts comme aujourd'hui**.

Par ailleurs, les gains représentés par les bonifications de durée qui existent dans vos régimes actuels seront préservés dans le futur système universel, ce qui permettra de maintenir **des niveaux de retraite comparables aux pensions actuelles. Ces garanties seront inscrites dans le futur projet de loi portant création du système universel.**

La situation particulière des douaniers fera l'objet d'une concertation spécifique avec vos représentants syndicaux.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des discussions entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Sincèrement

Gérald DARMANIN

Olivier DUSSOPT

« Les promesses n'engagent que ceux qui y croient »
(Jacques Chirac)
En admettant que « les gains seront préservés »,
il faudra travailler 10 ans de plus en Surveillance
pour les obtenir (passage de 17 ans à 27 ans
de service pour compensation).

MM. Darmanin (ministre de l'Action et des Comptes Publics) **et Dussopt** (secrétaire d'État à la Fonction Publique) **ont adressé à tous les douaniers ce 4 décembre 2019** (veille du mouvement contre la casse du système des retraites!), un courrier destiné à nous rassurer.

Mais c'est aussi ce même jour qu'a eu lieu une audience entre nos Organisations Syndicales et MM. Dussopt et Delevoye (auteur du rapport sur la réforme des retraites).

Une légère impression qu'on se moque de nous ? Faisons passer le message durant le mois de décembre tous ensemble dans toute la France…

Solidaires DOUANES **Syndicat SOLIDAIRES Douanes** **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

Retraite à points

Projet gouvernemental

Billet d'humeur | ***Communiqué***

Paris, le 2 décembre 2019

La retraite, mais pas de Russie !

Inspirons-nous de la garde suisse !

En Suisse en 2017, le projet gouvernemental sur les retraites post 2020 a été rejeté par la majorité de la population !

Introduction : la rengaine de la (contre)« réforme » ?

Dans ce monde plein d'incertitudes certaines choses ne changent pas, et comme une vieille rengaine de plus en plus usée, **la question des retraites revient à nouveau dans l'actualité.**
Derniers baltringues du bastringue usé de la casse sociale, le président et son gouvernement, la mine grave de circonstance, accompagné de l'habituel orchestre des éditocrates grassement rémunérés et autres mercenaires de l'indignation anti-travailleurs, sont en train d'ajouter un énième couplet à la pitoyable complainte du « *on n'a plus d'argent pour vous !* »
Concitoyens, n'avez-vous pas honte de vivre plus vieux ? De coûter plus cher ? Fumistes ! Feignants ! Salariés !

Nous sommes désolés, nous nous excusons, nous pensions qu'après Balladur en 1993, Fillon en 2003 et Woerth en 2010[1], après **plus d'un quart de siècle d'agression systématique des droits de ceux qui bossent, on était enfin arrivé à un équilibre…**
Équilibre nous garantissant de passer nos dernières années dans la douce quiétude de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du coin… Bercés par Michel Drucker et la soupe de 18h30.

Innocents que nous sommes !
Mais enfin ! Ne vivons-nous pas plus vieux ? Ne coûtons-nous pas plus cher ?[2] Ça se paie tout ça ! Et puis bon, oh, le travail est indispensable à l'être humain !

D'après Freud c'est même la seule chose qui compte, avec l'amour. Nous pouvons parier qu'il ne pensait pas aux travailleurs à la chaîne quand il a dit ça…

Et qu'est-ce que c'est que cette société qui rechignerait à vivre jusqu'à plus de 70 ans la passionnante aventure de :

- l'entreprise,
- la conquête des marchés, la croissance,
- le développement des capacités de chacun,
- la mesquinerie des entretiens annuels de performance,
- les intrigues à la cantine entre les crudités au glyphosate et l'entrecôte à la dioxine,
- les matins ensommeillés dans le confort et la ponctualité proverbiale des trains de banlieue,
- les retours trop tardifs dans le ronron familier des klaxons d'embouteillage…

…Bande de Gaulois réfractaires !

1 Nous épargnerons Juppé : grâce à une mobilisation qui a fait date son projet n'a pas abouti. À cause de Monsieur « *droit dans ses bottes* », une bonne partie du peuple de France a marché pendant un mois à l'hiver 1995-96, mais ça valait le coup !

2 « *La dépendance* » ça s'appelle. Et ça concerne de plus en plus de personnes âgées, et oui, ça coûte cher mais… lire la suite.

I – Une réforme socialement illégitime

1°) Un discours officiel…

Et puis cette nouvelle réforme n'est pas comme les autres.

Elle a de l'ambition, *sociale* même !
Elle simplifie les calculs : chaque euro cotisé donne les mêmes droits à tout le monde.

Exigence d'*égalité* :
- plus du tout de régimes spéciaux (ils sont au nombre de 42) qui permettaient à certains de partir avant les autres.
- *Reflet de la carrière*,
- *réduction des inégalités hommes/femmes*,
- *suppression de la différence fonctionnaires/salariés du privé* (les six derniers mois contre les 25 meilleures années)…

… Comment être contre ? Allons la République, en marche !

2°) … mensonger, à l'épreuve des faits

Sauf que bien sûr, comme d'habitude, il y a les détails…

Par exemple, la retraite *reflet de la carrière* ?

Oui… mais si cette carrière a été en dent de scie ?
Si par exemple, supposition, on a connu le chômage ?
Aujourd'hui, la prise en compte des 25 meilleures années permet en quelque sorte de masquer ou au moins d'amoindrir les conséquences des années de chômage, ou de travail partiel, ou de congé parental, par exemple.

Avec les points ce ne sera plus possible : pas de travail, pas de point !
Or il faudra travailler tout le temps pour cumuler le nombre de points nécessaire à une retraite à taux plein.

Ce système va donc pénaliser tous ceux qui n'ont pas une carrière à la « belle » progression linéaire. Autrement dit :
- les chômeurs,
- les précaires,
- évidemment les femmes, en majorité plus concernées par les congés parentaux, etc. Rappelons à ce sujet qu'aujourd'hui avoir des enfants donne droit à des trimestres de cotisation supplémentaire.

Réforme égalitaire ? ZÉRO !

Autre exemple, la *suppression de la différence fonctionnaires/salariés du privé*

Pour les fonctionnaires, le calcul à partir des 6 derniers mois était logique.
Puisque nous étions censés avoir des carrières linéaires, donc « lissées », surtout avec le principe d'un avancement progressif par :
- les prises d'échelons,
- voire les passages de grades.

Il est vrai que, formellement, les retraites de la Fonction Publique sont plus élevées que celles du privé.

Encore faut-il comprendre que derrière cette différence se cachent :
- les emplois précaires,
- le chômage,
- tout ce qui fait que le secteur privé n'est pas capable de donner à tous les salariés un emploi stable et correctement rémunéré !

C'est là le fond du problème : si la France connaissait encore le plein emploi, il n'y aurait pas de question de financement des retraites.

En réalité notre système, qui parait-il coûterait toujours trop cher, **a été élaboré à une époque où la France était ruinée** et sortait, à genoux et au milieu des décombres fumants (c'est toujours plus esthétique quand ça fume…), de la Seconde guerre mondiale.
Et aujourd'hui, alors que la richesse nationale a triplée en 40 ans, on nous dit qu'il n'y aurait plus d'argent ?
Peut-être plus simplement le financement de notre modèle social repose pour certains trop sur le travail et pas assez sur le capital ?
Il est vrai qu'en 1945, en raison d'un amour qui avait été un peu trop démonstratif pour « *la nouvelle Europe* » de l'époque, l'« élite » commerciale du moment avait plutôt intérêt à faire profil bas…

II – Une réforme économiquement absurde, à l'image de son temps

La question des retraites, brandie comme l'étendard de toutes les réformes, cache en réalité l'état de l'économie des pays développés.

1°) Chômage et précarité fragilisent le financement des retraites

Partout ce n'est qu'un non-choix entre le chômage et les emplois précaires (sur le sujet, voir encadré ci-contre).
Partout ce n'est que l'impossibilité d'assurer à tous une vie décente alors qu'il n'y a jamais eu autant d'argent dans l'économie mondiale. Tellement d'ailleurs que les États peuvent se financer à taux négatif, que, littéralement, « on », c'est-à-dire la finance mondiale bien sûr, ne sait plus quoi faire de son pognon. Et qu'une telle masse monétaire, en risquant en permanence de déséquilibrer l'économie réelle, porte en elle la future crise « comme la nuée porte l'orage ».

Faire en sorte que les fruits du travail reviennent aux travailleurs, c'est la seule question. Ne nous laissons pas distraire par des pinailleries de calculs ou de savoir qui du privé ou du public serait le plus « privilégié », les vrais privilégiés se déplacent en jet privé au carburant détaxé et prennent leurs vacances sur des yachts, merci pour eux. Yachts tellement pas taxés que même un député LREM s'en est ému[3]…

Emploi vs précarité ?

Aux États-Unis *la corrélation entre le taux de chômage et le recours aux banques alimentaires n'existe plus : il n'y a quasiment plus de chômage et pourtant jamais depuis 1929 le recours à l'aide alimentaire n'a été aussi important dans ce pays.*
De même en Allemagne*, pays pourtant plus riche que la France et comptant moins de chômeurs, il y a un plus grand nombre de pauvres. En d'autres termes, pour une partie des salariés d'Occident, le travail ne suffit plus pour vivre et les revenus sont de toute façon, en partie au moins, décorrélés du travail : ce sont des travailleurs pauvres.*
Dans ces conditions, le plein emploi n'a évidemment aucune valeur de progrès social *mais n'est qu'un mantra absurde tentant de sauver les apparences d'un système économique fondamentalement injuste, inacceptable moralement et intenable sur le long terme.*

2°) Derrière la « Croissance » économique, quid du *progrès* sociétal ?

Aujourd'hui on parle des retraites, demain ce sera la privatisation plus ou moins rampante de la Sécurité Sociale ou même de la Fonction Publique (ou du moins des revenus qu'elle peut dégager).

Dans tous les cas, le but est de « marchandiser » des secteurs entiers de l'économie pour gagner encore quelques points de « croissance ». Cette sacro-sainte croissance étant le seul horizon possible pour les rachitiques du bulbe économique.

Mais au fait, la croissance, qu'est-ce que c'est ?
C'est la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire de la somme des valeurs ajoutées résultant des échanges de biens et de services à l'intérieur d'un pays donné.
Pour montrer à quel point **le PIB n'est en aucun suffisant pour en déduire la « qualité » de l'économie d'un pays**, il suffit de dire qu'une catastrophe quelconque, en provocant l'arrivée des secours, les réparations, les frais médicaux, les enterrements, etc, entraîne mécaniquement une augmentation des échanges… Donc de la croissance, mais bien sûr en aucun cas de la qualité de vie.

De même, il est plus facile d'avoir de forts taux de croissance du PIB quand on part de rien, comme les pays en développement, que quand l'économie est déjà développée.
Ainsi des forts taux de croissance de la Chine ou de la Somalie par exemple, mais qui préférerait vivre dans une Somalie à 7 % de croissance que dans une France à plus ou moins 1 %?
D'ailleurs la France a connu des taux de croissance très importants, au sortir de la seconde guerre mondiale, parce qu'il fallait tout reconstruire. Pour autant, faut-il faire une guerre mondiale tous les 70 ans pour soutenir la croissance ?

3°) La croissance ad vitam eternam ? Un mirage matériel.

Enfin, l'idée d'une croissance infinie est par nature absurde économiquement. Comment imaginer qu'on puisse produire toujours plus de biens et de services si d'une part, il n'y a pas un accroissement proportionnel du pouvoir d'achat pour se les procurer, donc de la masse monétaire en circulation, donc une inflation ?
Et si, d'autre part, il n'y a pas en quantité illimitée des matières premières et de l'énergie pour fabriquer ces biens et services ?

Une croissance infinie dans un monde fini est impossible environnementalement. Pendant des siècles c'est la découverte de nouvelles terres et de nouvelles sources d'énergie et de matières premières qui a soutenu la croissance, mais aujourd'hui il n'y a plus rien à découvrir.
Au reste les nouveaux secteurs de l'économie actuelle n'ont pas été, pour la 1ère fois dans l'histoire de l'humanité, créateurs nets d'emplois. Au contraire même, les marges de productivité qui ont été dégagées ont abouti à évoquer la fin du travail…
Une croissance pour quoi faire ? Qui profiterait à qui ? Et à quel coût social et environnemental ? Voilà la vraie question !

3 Cf « qui a coulé la taxe yacht ? » in *le Parisien* : http://www.leparisien.fr/economie/impots/elle-devait-rapporter-10-millions-d-euros-par-an-qui-a-coule-la-taxe-yacht-25-09-2019-8159904.php .

III – Revoir les priorités, pour un monde et une société viables

1°) Vivre pour travailler…

Notre système économique est à bout de souffle et repose sur des idées périmées. Il est bâti sur l'idée de l'accroissement permanent de la productivité du travail comme du capital.

Ce qui ne peut aboutir, en toute logique, qu'au chômage et à des bulles spéculatives entraînant des crises, et donc encore plus de chômage.
Productivité du travail ? Pourquoi embaucher deux salariés pour faire le travail qu'un seul fait ? Et pourquoi, s'il fallait deux salariés pour produire un bien ou un service et que, grâce à l'amélioration des technologies, il n'en faut plus qu'un, garder le 2ème ? Pour produire deux fois plus au même coût et donc vendre plus en augmentant ses marges bénéficiaires ? Oui, bien sûr, sauf qu'à l'échelle mondiale ce principe sous-entend :

- une croissance infinie,
- la capacité de produire et vendre toujours plus de biens et de services.

Ce qui est tout simplement impossible dans un monde fini. Ou alors avec une compétition commerciale de plus en plus violente, et donc des vainqueurs et des vaincus. « *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme* »[4], ce n'est pas nouveau, ça fait plus d'un siècle qu'on le sait…
Mais nous en France nous avons la chance d'avoir le président le plus *écolo* du monde, du moins si on en croit ses nombreux thuriféraires.
Encensons donc cet Himalaya de la pensée, en tant que « premier de cordée », il sait nous guider par les chemins escarpés de la réforme vers les étoiles d'une société enfin égalitaire et apaisée…

2°) …Ou travailler pour vivre ?

Une vie humaine digne ne se résume pas au travail, surtout compris dans le cadre restreint du salariat. D'autres horizons existent :

- le bénévolat,
- la famille et les proches,
- le développement de ses capacités artistiques, intellectuelles, sportives et autres,
- bien sûr l'exercice de la citoyenneté, qui demande du temps pour se faire sérieusement,
- et même, pourquoi pas, « le droit à la paresse »[5]…

…Horizons, bien plus utiles et désirables, que la vision rachitique et crypto-doloriste du travail, défendue par des gens que nous n'avons jamais vu, du reste, derrière une chaîne de montage en usine ou passant le balai dans les buildings des maîtres de l'Argent…

La seule et véritable réforme est celle de la diminution du temps de travail. Évidemment à pouvoir d'achat constant, envisagée à la fois d'un point de vue :

- hebdomadaire (réduction de la durée de la semaine de travail),
- annuel (plus de congés)
- et sur l'ensemble de la vie professionnelle,

donc par un départ en retraite le plus tôt possible.

C'est la seule solution logique et juste **pour permettre à la fois de donner du travail à tout le monde et réduire l'impact de l'humanité sur son environnement**.
C'est concilier la solution à « la fin du monde et la fin du mois », selon la formule consacrée, l'opposition entre les 2 termes étant d'ailleurs parfaitement malhonnête tant il est vrai que la source des 2 problèmes est la même : un système économique fondamentalement injuste et destructeur pour l'humanité, pour nos sociétés et notre environnement.

En résumé

La seule vraie réforme des retraites est donc celle qui va vers un abaissement du départ en retraite.
Or on veut nous faire aller exactement dans le sens opposé.
Nous combattrons toujours cette régression, évidemment, mais dans l'optimisme, le calme et la joie.
Pourquoi ? Parce que nous le savons : « *there is no alternative* » (pour paraphraser Margaret Thatcher!), sauf à imaginer les services publics, les associations et les entreprises remplis d'employés en déambulateurs, les accueils téléphoniques touchés par la presbyacousie et les maisons de retraite abritant un personnel aussi âgé que leurs pensionnaires… « Nous sommes les milles prochaines années », **parce qu'il n'y a pas d'avenir viable en dehors d'un développement enfin fondé sur le partage des richesses, le respect de l'environnement et l'attention aux autres.**
Si cela n'est pas,« *les vainqueurs mont*[eront] *la garde sur un empire de rats* »[6].

4 Lénine, ouvrage écrit en 1916 et publié en 1917.
5 Ouvrage célèbre de Paul Lafargue paru en 1880
6 Chris Marker, *la jetée*, 1962

Réforme de la retraite à points :
Communiqué de l'intersyndicale nationale DGDDI

Après s'être attaqués au Code du travail et à l'assurance chômage, la présidence Macron et le gouvernement Philippe s'emploient à détruire le système de retraite par répartition.

Nos organisations syndicales condamnent cette offensive supplémentaire contre un pendant de L'État social français mis en place à la Libération.
Derrière les motifs officiels affichés de la réforme de la retraite à points (« rationaliser », « pérenniser »), le but réel est de **préparer la venue de la retraite par capitalisation.**

Comment ? En délégitimant le système actuel, par l'augmentation continuelle des trimestres de cotisation couplée à une diminution des pensions !

Le mécanisme retenu est pervers : pas plus de 14% du Produit Intérieur Brut (PIB) ne devra être alloué au versement des pensions ! Or la part des retraités par rapport à l'ensemble de la population augmentera d'un tiers d'ici 2050 :

- Actuellement, en 2019, elle est de 20%.
- Demain, en 2050, dans une génération, les projections démographiques prévoient qu'elle atteigne 27%.

En d'autres termes, la taille du gâteau n'augmentera pas, mais le nombre de parts si ! On devine la suite : diminution d'un tiers en moyenne du niveau des pensions.

Ce, quels que soient la durée de cotisation ou l'âge de départ en retraite ! Et même si le départ est à 67 ans ou si les 44 annuités ont été atteintes !
Alors pour ce qui est des parcours professionnels discontinus (chômage, maternité...), la seule « promesse » semble véritablement être le minimum vieillesse.

Des générations entières se sont mobilisées pour construire un système par répartition inclusif, républicain, social. Les agents des Douanes ont fait pleinement partie de ce mouvement. D'abord par la création de caisses dédiées, ensuite par l'obtention d'un régime de compensation pour le travail en services actifs.

C'est dans cette histoire que nos organisations s'inscrivent.
Or en matière de services actifs, il nous est annoncé :

- **une amputation de la compensation de pénibilité, par le passage de 17 à 27 ans** de service consécutif et d'exposition effective pour pouvoir bénéficier du mécanisme du « 1/5ème » (1 an tous les 5 ans) !
- **un débat « missionnel » abject, détachant un bon nombre d'agents SURV de l'octroi du 1/5ème.** Les douaniers des services actifs sont opérationnels tout au long de leur carrière, quel que soit leur emploi.

C'est pourquoi nous appelons à la grève et/ou à toute forme de mobilisation.

Non à la retraite à points ! Pour la sauvegarde des services actifs !
Pour une compensation juste de la pénibilité & des pensions décentes !

Ensemble, mobilisons-nous, dès le 5 décembre et jusqu'à obtention !

Paris, le jeudi 28 novembre 2019

Solidaires DOUANES

Mobilisation

→ **contre la retraite à points**

→ **pour une juste compensation**

Carrière | ***Communiqué***

Pensions, bonif[1] ?

Gabelous, ne nous laissons pas sucrer !

L'ultra capitalisme états-unien, un modèle « bancable » ?

Dès le 5 décembre, le syndicat SOLIDAIRES Douanes appelle, en intersyndicale[2], à la grève et/ou à toute forme de mobilisation (manifestation, cortège, défilé).
Cette grève n'est pas un mouvement des seuls cheminots ou chauffeurs de bus : c'est bien une mobilisation interprofessionnelle, générale et reconductible !

Tout ce que le pays compte comme forces vives est appelé à débrayer : des salariés aux indépendants en passant par les professions libérales !
Y participent les *routiers*, les *taxis*, les *ambulanciers*, les *déménageurs*, les *aériens*, mais aussi les *postiers*, *hospitaliers*, *enseignants*, *policiers*, *pompiers*, *lycéens*, *étudiants*, *gilets jaunes*, *avocats* et *médecins* !!!
C'est un mouvement national et profond de refus d'un recul de plus de nos droits fondamentaux à une retraite décente !

« *Diviser pour mieux détruire* », tel est désormais le slogan d'un président qui faisait campagne sur le rassemblement ! Opposant salariés du privé contre ceux du public, au profit des assurances privées et des fonds de pension vautours…
RÉAGISSONS MAINTENANT : après plus la peine de pleurer !

Les agents des douanes sont encore attaqués en 2019 ! Notre système de retraite va être dégradé, et notre avenir jeté au caniveau !
Après avoir sabré nos implantations, nos missions, ce gouvernement veut dégrader à présent un peu plus la compensation de la pénibilité de notre travail. Notamment **en repoussant de 10 ans cette compensation,** pourtant acquise dans les administrations ayant ce dispositif !

OCTROI : il faut partir en retraite…

En 2019	Après 2020
…avec 17 ans (en CO = perte de la compensation !)	**…avec 27 ans** → compensation amputée !
Départ entre 60 & 62 ans ? Elle décroit ! **Départ après 62 ans ?** ZÉRO compensation !	

59, 60, 62, 65, 67 ans… : en réalité, le Gouvernement veut nous faire bosser jusqu'à quand ?!

Faisons lui savoir que les douaniers refusent d'être encore sacrifiés !
Compensation pour tous les métiers pénibles : SURV, nuits, vérif' des colis & conteneurs !

SOLIDAIRES Douanes revendique un système simple, clair & juste :
3 mois acquis/an dans ces métiers, sans autre restriction !

Ensemble, mobilisons-nous, cet hiver 2019-2020 et jusqu'à obtention !

1 SOLIDAIRES revendique l'abrogation du terme « *bonification* » pour celui de « *compensation* » de pénibilité.
2 Au niveau interprofessionnel, en sus de SOLIDAIRES, la CFE-CGC, la CGT et FO appellent à la mobilisation.

Solidaires DOUANES
Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@ :** contact@solidaires-douanes.org **tél :** 01 73 73 12 50

Solidaires DOUANES

Mobilisation
Hiver 2019-2020
contre la casse du modèle social
pour de nouvelles conquêtes !

Carrière | ***Communiqué***

Lutter ensemble ou perdre seuls !

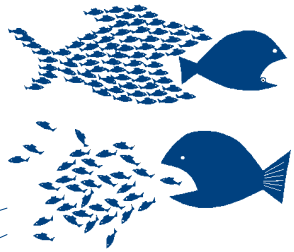

Loi travail XXL, Loi sur la Transformation de la Fonction Publique (LTFP),
Privatisation du rail, privatisation d'Aéroports de Paris (ADP),
Flat Tax, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF),
Baisse des aides personnalisées au logement (APL), *électricité en hausse,*
Libre circulation des marchandises, contrôle accru des personnes,
Hôpitaux en danger, éducation sacrifiée, Travail à la tâche, retraite par points...

La foudre jupitérienne s'est abattue sur la foule haineuse des illettrés en t-shirt, trop fainéants pour traverser la rue et même pas fichus de se payer un costard.

Les quelques moments de bravoure, les rares victoires obtenues ici ou là n'y auront rien changé, et c'est goguenards que les premiers de cordée ont observé :

- la grève perlée à la SNCF,
- la cinquantaine d'actes des Gilets Jaunes
- … et les multiples mobilisations d'un jour sans aucun lendemain.

Les petites mains de la macronie déroulent méthodiquement le projeeeeet du maître des horloges, votant en cadence des lois sur-mesure pour permettre à ceux qui ont déjà tout d'en avoir un peu plus.
Un pognon de dingue ruisselle sans discontinuer pour étancher la soif inextinguible de jeunes et de moins jeunes rêvant de devenir milliardaires, tandis que ceux qui ne sont rien sont sommés d'en vouloir à ceux qui sont encore moins.
Salauds de pauvres...

Et la douane, dans tout ça !? *Jusqu'ici, tout va bien.*
De Projet Stratégique en Comité d'Action, de restructuration en modernisation, toujours la même constante : faire plus, plus vite, avec moins. *Jusqu'ici, tout va bien.*
Toujours la même méthode : chacun son tour, chacun pour soi, chacun dans son coin. *Jusqu'ici, tout va bien.*
Aujourd'hui, l'administration fiscale abandonne la fiscalité. Demain, qu'en sera-t-il de la sûreté ? *Jusqu'ici, tout...* Finalement, à force, *tout va beaucoup moins bien.*
De régulateurs des flux de marchandises et de capitaux, nous voici devenus peu à peu garants de la concurrence libre et non faussée, et supplétifs des forces de police. Si d'aucuns s'en accommodent, SOLIDAIRES Douanes ne se résigne pas au dévoiement de nos missions.

Nous ne pouvons plus accepter le démantèlement généralisé du service public.
Nous ne voulons plus entendre parler de restrictions budgétaires quand le gouvernement fait payer aux plus précaires les largesses fiscales dont se gobergent les plus fortunés.
Nous réfutons l'idée que les intérêts particuliers convergent vers l'intérêt général.
Nous dénonçons les accapareurs qui mènent l'écosystème à la ruine dans leur course insensée au profit.

Parce que ce défi est trop grand pour nous seuls,
Parce que nous faisons face à un adversaire implacable,
Parce que le temps est venu de la justice sociale, fiscale et environnementale,
Parce que nous sommes Solidaires, Unitaires et Démocratiques.

Pour toutes ces raisons, nous répondrons présents cet hiver 2019-2020, à l'appel de l'union syndicale SOLIDAIRES, et des syndicats qui composent l'intersyndicale nationale

Nous invitons dès aujourd'hui chacune et chacun à rejoindre la grève reconductible et illimitée contre le projet de destruction de notre système de retraites.

Ensemble, nous pouvons mettre un coup d'arrêt à la politique inégalitaire, injuste et climaticide du gouvernement, avant de reprendre la lutte pour de nouvelles conquêtes.

Faisons de cet hiver 2019-2020 le point de départ d'un mouvement de convergence et d'agrégation des colères vers la grève générale !

Solidaires DOUANES
Syndicat SOLIDAIRES Douanes **Adresse :** 93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS
web : http://solidaires-douanes.org/ **@** : contact@solidaires-douanes.org **tél** : 01 73 73 12 50